FLASH NOTE

03.05.2023

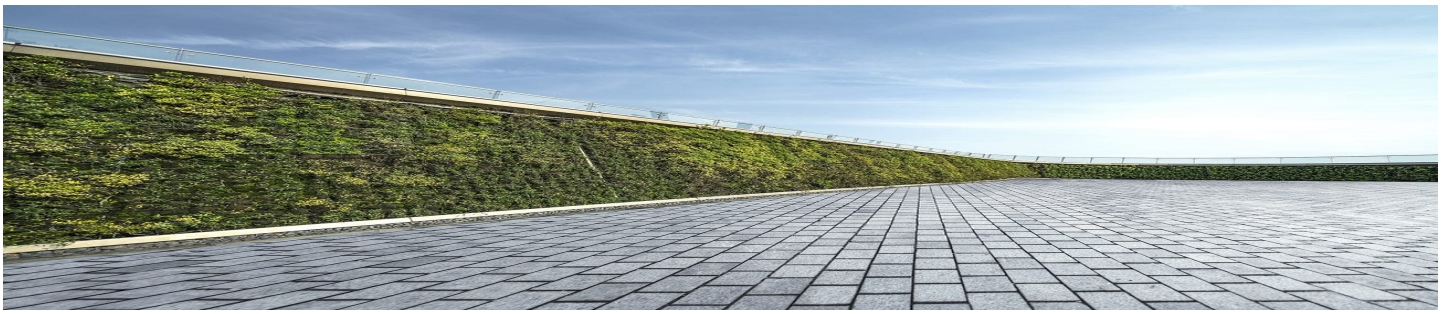

1er trimestre 2023 : illustration de notre actionnariat actif

Publié
3 Mai 2023

Longueur
3 minute(s) de lecture

11

Dialogues individuels avec des émetteurs

98%

Des assemblées générales votées

49%

Le nombre d'assemblées générales auxquelles Carmignac a voté contre au moins une résolution

Carmignac a tenu **11** dialogues individuels au cours du T1 2023 :

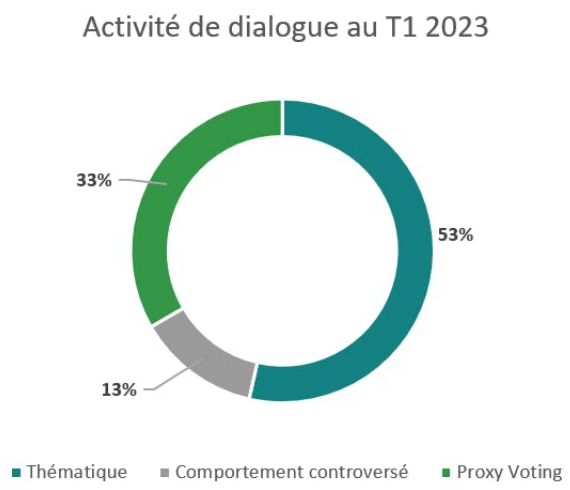

Au T1 2023, Carmignac a voté au moins une fois contre la direction des sociétés investies à **49%** des assemblées votées :

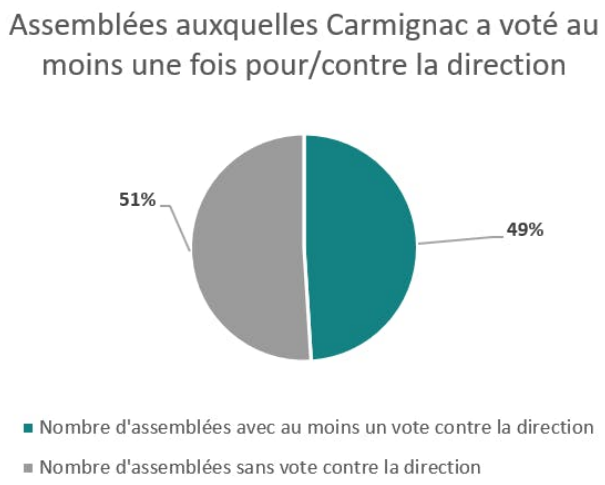

Nous présentons ci-dessous des dialogues individuels entrepris avec des émetteurs au T1 2023.

Hyundai Motors

Secteur : Automobile
Région : Asie Pacifique

La société est détenue dans plusieurs fonds actions de Carmignac[1] .

Objectif d'engagement

Suite à nos dialogues engagés en 2022 axés sur la performance environnementale et sa controverse sociale portant sur une usine de la chaîne d'approvisionnement aux États-Unis, nous avons échangé avec la société au sujet de la gouvernance de l'entreprise avant son assemblée générale ordinaire (AGO) le 23 mars 2023.

Méthode d'engagement

Nous avons organisé un appel vidéo avec les représentants des relations investisseurs de la société début mars 2023.

Synthèse de l'engagement

Nous avons abordé les sujets suivants :

Participations croisées : nous avons fait part de nos attentes et de la nécessité que la société éclaircisse davantage ses plans de simplification de la structure actionnariale. C'est un sujet complexe car la structure chaebol est fortement intégrée à la culture d'entreprise en Corée du Sud, et intéresse les investisseurs depuis de nombreuses années. Nous poursuivrons le dialogue à ce propos.
Composition du conseil d'administration : la société est en train d'augmenter le nombre de membres du conseil d'administration de 11 à 13. Accent mis sur l'élargissement des compétences et la prise en compte des critères de diversité comme la nationalité (désignation en 2023 d'un administrateur interne) et le genre (désignation d'une deuxième femme en qualité d'administratrice externe en 2023).
Présence d'un administrateur interne (le directeur financier) au comité de rémunération. Nous avons signalé ce point comme problématique et expliqué à la société que cela déclencherait un vote contre la ré-élection de cet administrateur lors de l'AGO de 2023.
Social : suite à la récente controverse liée à la présence d'enfants dans ses chaînes d'approvisionnement en Alabama, la société a entrepris de solides mesures dont l'audit de 19 usines dans la région. Elle a fait part de son ambition d'améliorer l'examen de ses chaînes d'approvisionnement mondiales d'un point de vue social. Nous surveillerons les mesures prises par la société.
Environnemental : la société est en train de définir des objectifs scientifiquement fondés. Nous avons fait part de nos attentes à l'égard du développement de son approche en termes d'évaluations du cycle de vie.

Résultat et prochaines étapes

Cet appel a permis d'étayer notre vote lors de l'AGO de 2023 et de surveiller les progrès réalisés par la société à la suite des précédents dialogues que nous avons entretenus avec elle. Nous avons voté contre l'élection du directeur financier[2] compte tenu de sa présence au comité de rémunération. La présence d'un administrateur exécutif au sein du comité de rémunération entraîne un vote contestaire en vertu de notre politique de vote[3] car nous estimons qu'il s'agit d'un conflit d'intérêts.

Compte tenu de notre engagement régulier et du suivi du profil ESG de la société, ce dialogue n'a pas suscité de changement de notre notation interne START[4] (notation globale : « B »).

Nous poursuivrons le dialogue avec la société sur les sujets indiqués ci-dessus.

[1]À la date de l'engagement déclaré (mars 2023). Les fonds d'actions investis dans Hyundai Motors sont Carmignac Grande Europe et Carmignac Portfolio Emergents, Carmignac Emergents, Carmignac Emerging Patrimoine et Carmignac Portfolio Human Xperience.

[2]Résolution 3.2.2 - Élection de Seo Gang-hyeon en qualité d'administrateur interne.

[3]https://carmidoc.carmignac.com/SRICOS_LU_fr.pdf

[4]Le système ESG interne START combine et rassemble les indicateurs ESG de fournisseurs de données à la pointe du marché. En l'absence de standardisation des indicateurs ESG, qui ne sont par ailleurs pas tous publiés par les entreprises cotées en Bourse, il n'est pas possible de prendre en considération tous les indicateurs. START offre une plateforme centralisée qui regroupe la formulation de l'analyse propriétaire de Carmignac sur chaque société, indépendamment des données externes, si celles-ci sont incomplètes Pour obtenir de plus amples informations, veuillez vous reporter à notre Politique d'intégration des critères ESG : https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP_FR_fr.pdf

Pour en savoir plus sur notre politique d'investissement responsable, veuillez consulter notre page:

Investissement Responsable

Ce document est une communication publicitaire.

Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Le Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) 2019/2088 est un règlement européen qui demande aux gestionnaires d'actifs de classer leurs fonds parmi notamment ceux dits : « Article 8 » qui promeuvent les caractéristiques environnementales et sociales, « Article 9 » qui font de l'investissement durable avec des objectifs mesurables, ou « Article 6 » qui n'ont pas nécessairement d'objectif de durabilité. Pour plus d'informations, visitez : https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2019/2088/oj?locale=fr. La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des Fonds de la gamme Carmignac. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. La Société de Gestion n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur ces instruments avant la diffusion de la communication. Les portefeuilles des Fonds Carmignac sont susceptibles de modification à tout moment. L'accès au fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person» selon la définition de la réglementation américaine «Regulation S» et/ou FATCA. Le fonds présente un risque de perte en capital. Les risques et frais sont décrits dans le DICI/KIID (Document d'Information Clé pour l'Investisseur). Le prospectus, DICI/KIID, et les rapports annuels du fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.com et sur demande auprès de la société de gestion. Le DICI/KIID doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 6 intitulée Résumé des droits des investisseurs : https://www.carmignac.fr/fr_FR/article-page/informations-reglementaires-3862 En Suisse : Le prospectus, le KIID, et les rapports annuels du fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.ch et auprès de notre représentant en Suisse (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, P.O. Box 2259, CH-1260 Nyon. Le Service de Paiement est CACEIS Bank, Paris, succursale de Nyon / Suisse Route de Signy 35, 1260 Nyon. Le KIID doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français sur le lien suivant à la section 6 intitulée Résumé des droits des investisseurs : https://www.carmignac.ch/fr_CH/article-page/informations-reglementaires-1789